


Dates	Opérations	Intervenants
Avant le Mercredi 21 février 2024	Mise à jour des coordonnées des futurs élèves de 6^{ème} dans ONDE	Directrices/ Directeurs écoles
Du lundi 12 février au vendredi 23 février 2024	Vacances d'hiver	
Jeudi 22 février et Vendredi 23 février 2024	Transfert de la base élèves ONDE 1^{er} degré vers AFFELNET 6 + Contrôle	DSDEN
Jeudi 29 février 2024	Ouverture de la campagne AFFELNET 6 (saisie)	Ecoles publiques
	Ouverture de la campagne AFFELNET 6 (import élèves secteur privé)	Collèges
A partir du Jeudi 29 février 2024	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contrôle de la liste des élèves importés dans l'application AFFELNET 6 Tous les élèves en CM2 doivent apparaître (Si l'élève est absent de la liste ou en cas de passage anticipé, importation du dossier via le menu « importation élèves supplémentaires »). 2. Edition de la fiche de liaison pré remplie (volet 1, ou volet 1 bis « représentants légaux séparés ») 3. Diffusion aux familles pour vérification des données. Edition du volet uniquement si l'adresse de l'élève est validée ou confirmée par l'application AFFELNET 6. 	Directrices/ Directeurs écoles
Au plus tard le vendredi 15 mars 2024	Retour de la fiche de liaison (volet 1 ou volet 1 bis – représentants légaux séparés) à l'école de votre enfant.	Familles
Au plus tard le vendredi 15 mars 2024	4. Fin saisie dans AFFELNET 6 des données modifiées par les familles.	Directrices/ Directeurs écoles
Du lundi 18 mars au mercredi 20 mars 2024	Fermeture temporaire d’AFFELNET 6 → Détermination automatique du collège de secteur en fonction des adresses élèves renseignées Réouverture d’AFFELNET 6 aux écoles et collèges publics	DSDEN
A partir du mardi 21 mars 2024	<ol style="list-style-type: none"> 5. Edition de la fiche de liaison (volet 2) pré remplie - Contrôle 6. Diffusion aux familles pour effectuer leur vœu. 	Directrices/ Directeurs écoles
A partir du Mercredi 22 mars 2024	7. Début saisie des demandes de dérogation dans AFFELNET 6 et remise de l'accusé de réception aux familles	
Au plus tard le vendredi 05 avril 2024	Retour impératif de la fiche de liaison (volet 2) à l'école de votre enfant. S'il y a une demande de dérogation : remise du volet 2 <u>avec</u> les justificatifs correspondants. 👉 Toute demande de dérogation incomplète ne sera pas étudiée.	Familles
Au plus tard le vendredi 26 avril 2024	<ol style="list-style-type: none"> 8. Fin saisie des vœux des familles AFFELNET 6 (secteur et dérogation) Edition des accusés de réception des demandes de dérogation à transmettre à la famille (justificatif de saisie du vœu) Les demandes de dérogation et les pièces justificatives sont à adresser par courriel à la DSDEN (ia12-deme2@ac-toulouse.fr) et doivent être conservées à l'école un an (en cas de litige). 9. le 26/04/2024 : Validation de la saisie pour l'ensemble des élèves avant fermeture définitive d’AFFELNET 6 aux établissements. 	Directrices/ Directeurs écoles

Dates	Opérations	Intervenants
Du lundi 04 mars au vendredi 26 avril 2024	<p>Ecoles privées et instruction en famille (Cf. modalités Fiche 2 du guide)</p> <p>Si la famille souhaite une scolarisation dans le collège public de secteur, elle transmet: le volet 1 (ou volet 1 bis) et volet 2 avec la copie du livret de famille et un justificatif de domicile, pour saisie par le collège de secteur. Un contrôle de la saisie entre le collège et la DEME 2 sera réalisé.</p> <p>Si la famille souhaite faire une demande de dérogation à la carte scolaire, la famille transmet le volet 1 (ou volet 1 bis) et le volet 2, avec les justificatifs correspondants à la demande par courriel à la DSDEN (ia12-deme2@ac-toulouse.fr)</p>	Familles
Du lundi 08 avril au vendredi 19 avril 2024	Vacances de printemps	
Vendredi 26 avril 2024	Fermeture définitive AFFELNET 6 aux écoles et collèges publics	DSDEN
A compter du lundi 04 mars au jeudi 23 mai 2024	<p>Les élèves arrivant d'un autre département (Cf. modalités Fiche 5 du guide)</p> <p>Pour une famille emménageant sur le département, si elle souhaite une scolarisation dans le collège public de secteur, elle transmet: le volet 1 (ou volet 1 bis) et volet 2 avec la copie du livret de famille et un justificatif de domicile par courriel à la DSDEN (ia12-deme2@ac-toulouse.fr).</p> <p>Si la famille souhaite faire une demande de dérogation à la carte scolaire, la famille transmet le volet 1 (ou volet 1 bis) et le volet 2, les justificatifs correspondants par courriel à la DSDEN (ia12-deme2@ac-toulouse.fr).</p>	Familles
Au plus tard le lundi 13 mai 2024	Transmission du bordereau d'admission dans les dispositifs particuliers de la liste des admis par ordre de recrutement (annexe 6) par courriel à la DSDEN ia12-deme2@ac-toulouse.fr	Collèges
	Transmission de la liste des orientations des dispositifs SEGPA / ULIS à la DEME 2 pour saisie dans AFFELNET 6.	DSDEN Service école inclusive
A compter du vendredi 24 mai 2024	 En dehors de la campagne AFFELNET 6, Toute demande d'affectation (secteur ou dérogation à la carte scolaire), pour la rentrée scolaire 2024, sera traitée à compter de juillet 2024.	Familles
Le vendredi 14 juin 2024	Résultats de l'affectation	DSDEN
A partir du Vendredi 14 juin 2024	<p>10. Consultation des résultats de l'affectation sur AFFELNET 6</p> <p><u>Pour rappel</u>, la notification d'affectation dans le collège de secteur vaut réponse implicite de rejet à une demande de dérogation.</p> <p>Il ne sera donc pas adressé à la famille, de courrier individuel de refus de dérogation. L'élève sera affecté dans son collège public de secteur.</p>	Directrices / directeurs
	<ul style="list-style-type: none"> • Edition des élèves affectés en classe de 6^{ème} dans le collège. • Edition des notifications d'affectation à adresser aux familles. • Début des opérations d'inscription des élèves dans les collèges. 	Collèges
A partir du Lundi 17 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles reçoivent les notifications d'affectation du collège d'accueil. <p><u>Pour rappel</u>, la notification d'affectation dans le collège de secteur vaut réponse implicite de rejet à une demande de dérogation.</p> <p>Il ne sera donc pas adressé à la famille, de courrier individuel de refus de dérogation. L'élève sera affecté dans son collège public de secteur</p>	Familles